

N° 10 – 28/08/2014

CONTRAT STANDARD BLÉ PANIFIABLE

Le comité de côte de la Commission de la Bourse de Bruxelles a démarré hier le 27/08 la cotation du blé panifiable. Une cotation pour la qualité 11,5/35/76/220. Cette qualité est déjà adaptée sur le site web Synagra sur la page des cotations de la Bourse.

De la réunion avec la meunerie d’hier, suite aux problèmes de qualité (bas taux de protéines, de Hagberg et de Zeleny), nous sommes venus à l’accord suivant.

1. Cotation 11,5/35/76/220

La qualité vendue doit être préalablement annoncée. Pour une qualité 11,5% il n’y a plus de bonifications des protéines au-dessus des 11,5%. Si vous avez une qualité au-dessus de 12%, prévenu d’avance, le prix est à convenir bilatéralement.

2. Protéines

Le prix est déterminé pour un 11,5 de protéines. Il est possible de livrer jusque 11% selon le barème :

- Insuffisance de 0,10 point : pas de réfaction
- Insuffisance de 0,20 point : pas de réfaction
- Insuffisance de 0,30 point : réfaction de 1,20 % du prix
- Insuffisance de 0,40 point : réfaction de 1,60 % du prix
- Insuffisance de 0,50 point : réfaction de 2,00 % du prix.

3. Hagberg

Un minimum de 220s avec une dérogation possible jusque 200s sans réfaction. Entre 180 et 200 la grille suivante est d’application :

- 190 à 199s : -2% du prix
- 180 et 189s : -3% du prix
- < 180s : prix fourrager.

4. Poids spécifique

Les bonifications existantes (affiche verte) restent d’application.

5. Zeleny

Le principe de base protéine x 3 est d’application avec une dérogation de 2 points possible.

Attention : L’acheteur peut aussi bien pour la protéine, le Zeleny que l’Hagberg déroger de cette convention. Ils ont insisté pour que chaque meunier ait individuellement la possibilité de restreindre les critères d’acceptation du blé du contrat **standard** (?).

COTATION CULTURE

Le Conseil d'administration décidera la semaine prochaine d'une cotation culture sur le site web de Synagra. Vu la différence d'environ 30€ avec le prix blé fourrager, une cotation pourrait calmer les esprits et faire barrage à des pratiques débridées.

La proposition sur table est une prime sur le prix du fourrager de la moitié de la différence entre le prix fourrager et le prix Matif divisé par deux. Hier ce prix aurait été p. ex. :

$151 + (173.5 - 151)/2 - 24 = 138\text{€}$ prix panifiable au fermier pour une qualité 11,5/35/76/220.

ESTIMATION DE QUANTITÉ BLÉ PANIFIABLE BELGE DISPONIBLE

D'une enquête de Synagra, effectuée chez une vingtaine de membres, il résulte l'estimation du potentiel panifiable suivant.

Sur une collecte d'environ 2 Mt de blé il reste encore environ 20% à moissonner, non apte à la panification. Du 1,6 Mt de blé récolté, nous estimons que la moitié du volume n'est pas stockée séparément selon la qualité par le négoce ou le fabricant d'aliments. Les quantités suivantes seraient potentiellement disponibles à la meunerie selon les critères dans le tableau.

	➤ 220 Hagberg	Entre 180 et 220
11 à 12 de protéine	95 000 tonnes	30 000 tonnes
➤ 12 de protéine	25 000 tonnes	5 500 tonnes

Donc un potentiel possible total de blé panifiable de 155 000 tonnes. Espérons maintenant que la meunerie emploiera d'avantage du blé Belge dans le cadre du footprint et durabilité.

Le contrat définitif sera disponible sur simple demande à info@synagra.be.